

CONCOURS « Aidons nos athlètes à triompher »
Règlement de participation

- Pour participer au concours, vous devez avoir acheté un abonnement de saison de ski alpin dans un centre de ski participant de la région Skibec et avoir accepté le versement de la contribution à l'élite soit 8 \$ pour un abonnement individuel ou 15 \$ pour un abonnement familial.
- Pour participer, visitez le **www.skibecalpin.ca** et remplissez le formulaire de participation électronique en y indiquant vos prénom, nom, date de naissance, numéro de téléphone avec code régional, adresse de courriel et code postal. Cliquez sur l'icône
- « soumettre » afin de transmettre votre formulaire de participation au plus tard le 30 janvier 2012 à 23 h et vous obtiendrez automatiquement une inscription au concours. Inscription non cumulative. Une seule participation par abonnement individuel ou familial est admissible.
- Sont exclus du concours les employés et les membres du conseil d'administration de Skibec Alpin inc., tout autre intervenant directement relié à la tenue de ce concours, ainsi que les membres de leur famille immédiate (père, mère, frères, soeurs, enfants), leur conjoint légal ou de fait, et toutes les personnes avec lesquelles ils sont domiciliés.
- 18 ans ou plus.
- Le tirage se fera parmi toutes les personnes inscrites, il n'y a qu'un seul prix, soit le remboursement du prix d'achat de l'abonnement de saison de ski alpin individuel ou familial selon ce qui sera inscrit sur la facture du gagnant et selon le type de contribution à l'élite choisi et payé par le client.
- Le tirage aura lieu le 17 février 2012 au local de Skibec Alpin à 10 h.
- Skibec Alpin entrera en contact avec le gagnant selon les coordonnées inscrites sur la fiche d'inscription. Le nom du gagnant sera affiché sur le site www.skibecalpin.ca
- AUCUN achat requis. Si vous désirez participer sans achat, vous devez écrire une lettre originale d'au moins cinquante mots, entièrement à la main et non reproduite mécaniquement, expliquant pourquoi vous aimeriez acheter un abonnement de saison de ski alpin. Faites parvenir votre lettre, accompagnée de vos nom, adresse complète et numéro de téléphone, à Concours « Remboursement d'un abonnement de saison de ski alpin, région Skibec » à SKIBEC ALPIN, 7271, rue Jeanne-Sauvé, Québec, Québec, G1H 5S9 et ce, au plus tard le 30 janvier 2012 à 23 h (l'oblitération postale du 31 janvier 2012 est acceptée), sous peine de nullité. Sur réception de votre lettre, vous serez automatiquement inscrit au concours et admissible au tirage.
- Dans l'éventualité où la personne sélectionnée n'a pas d'abonnement de saison, les organisateurs du concours pourront évaluer la possibilité de lui offrir un abonnement de saison d'une valeur maximale du prix moyen d'un abonnement individuel des stations participantes.
- Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.